

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2012

Président : Monsieur François de MAZIÈRES (pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHÈNE).

Sont présents : M. Claude JAMATI (pouvoir de M. Alain LOPPINET), M. Hervé HOCQUARD, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER), M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Alain-Michel LAMBERT), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Christian MAMY), M. Gilles PANCHER (pouvoir de M. Olivier FRAUDEAU), Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Christian JOUANE (pouvoir de Mme Véronique BANULS), M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLÉ (pouvoir de M. Olivier COLLO), Mme Martine ARNAL (pouvoir de M. Claude VUILLIET), M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Kamel EL FEDIL, Mme Roselyne LECOMTE (pouvoir de M. Pierre-Yves STUCKI), Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Guy HEMET, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS (pouvoir de Mme Marie BOELLE), M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT (pouvoir de M. Arnaud MERCIER), Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTE, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME, Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Olivier LEBRUN), M. Michael THOMAS.

Absents excusés : M. Claude VUILLIET (pouvoir à Mme Martine ARNAL), M. Olivier LEBRUN (pouvoir à Mme Pascale ROCHERON), M. Alain LOPPINET (pouvoir à M. Claude JAMATI), Mme Véronique BANULS (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Olivier COLLO (pouvoir à M. Jean-Philippe MALLÉ), M. Pierre-Yves STUCKI (pouvoir à Mme Roselyne LECOMTE), Mme Nathalie KRAMER, M. Alain-Michel LAMBERT (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Christian MAMY (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), M. Frédéric BUONO (pouvoir à Mme Daniella TROCHU), M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir à M. Gilles PANCHER), M. Christophe BOLLENGIER (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), Mme Marie-Annick DUCHÈNE (pouvoir à M. François de MAZIÈRES), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE (pouvoir à Mme Magali ORDAS), M. Arnaud MERCIER (pouvoir à Mme Martine SCHMIT, Mme Marie SENERS (sortie à la délibération n°2012.02.04).

Secrétaire de séance : M. Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 24 janvier 2012

Date d'affichage de la convocation : 24 janvier 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72

Nombre de membres présents : 57

N° de l'ordre du jour :

2012.01.16 : Autorisation de signer le marché de fourniture de sacs destinés à la collecte des ordures ménagères, du verre et des emballages de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

□ Mme Dominique CONORT, rapporteur donne lecture de la délibération.

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc distribue chaque année des sacs plastiques bordeaux destinés aux ordures ménagères pour les Versaillais n'ayant pas la place requise pour stocker des containers. Versailles Grand Parc dote également les Viroflaysiens en sacs plastiques verts pour le verre, les habitants n'ayant ni bac ni point d'apport volontaire pour se débarrasser de ces déchets. Enfin, les habitants de Buc ont la possibilité de présenter leurs déchets recyclables dans des sacs plastiques jaunes fournis par Versailles Grand Parc.

Le marché de fourniture de sacs en plastique de couleur jaune destinés à la collecte des déchets recyclables sur la commune de Buc s'étant terminé le 22 juillet 2010 et le marché de fourniture et de distribution des sacs bordeaux et des sacs verts se terminant le 5 octobre 2011, un appel d'offres ouvert a été lancé en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics par l'envoi d'un avis public à la concurrence le 19 mai 2011.

Ce marché faisait l'objet de deux lots:

Lot n°1 : Fourniture de sacs plastiques bordeaux 30 L et 100 L, de sacs plastiques translucides verts 30 L et de sacs plastiques translucides jaunes 50 L

Lot n°2 : Distribution en porte-à-porte de sacs plastiques sur les communes de Versailles et de Viroflay.

Aucune offre n'a été déposée dans les délais impartis pour le lot n° 1. Ainsi, la Commission d'Appel d'offres qui s'est réunie le 8 septembre 2011 a émis un avis favorable pour relancer une procédure d'appel d'offres ouvert, sans modification du cahier des charges, pour le lot n° 1.

Un appel d'offres ouvert a donc été relancé en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics par l'envoi d'un avis public à la concurrence le 14 septembre 2011.

Ce marché est un marché à bons de commande, conclu en application de l'article 77 du code des marchés publics, pour une durée de 3 ans à compter de la date de sa notification, avec indication de seuils minimum et maximum annuels déterminés en valeur :

- Seuil minimum annuel : 21 000 € HT
- Seuil maximum annuel : 150 000 € HT

Les critères retenus pour l'analyse des offres sont les suivants :

- La valeur technique de l'offre au vu du mémoire et des échantillons présentés, à hauteur de 50 % ;
- Le prix à hauteur de 30% ;
- Le délai de fabrication et de livraison à hauteur de 20%.

Une seule offre a été remise pour ce marché.

La commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 6 janvier 2012 a décidé de retenir l'offre de la société PTL pour un montant estimatif annuel de 85 321.70 € HT soit 255 965.10 € HT sur la durée totale du marché.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *autorise le Président à signer le marché relatif à la fourniture de sacs plastiques bordeaux 30 L et 100 L, de sacs plastiques translucides verts 30 L et de sacs plastiques translucides jaunes 50 L avec la société PTL pour un montant estimatif annuel de 85 321.70 € HT soit 255 965.10 € HT sur la durée totale du marché et tous documents s'y rapportant ;*
- 2) *dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits de la communauté d'agglomération en section fonctionnement à l'article 60628 »autres fournitures non stockées ».*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 55

Suffrages exprimés : 69 (incluant les pouvoirs).

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,


Alain FAUVEAU

Directeur Général des Services

PREF 78
1302.12